

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016

Etaient présents : Mme Josiane BOIZIAU - M. Rémy BOURCIER - M. Laurent COQUET - Mme. Martine CORABOEUF - M. Anthony GARNIER - Mme. Sylvie LE MOAL - Mme. Suzanne LELAURE - M. Claude LERAY - M. Bruno MICHEL - Mme Patricia LEBOSSÉ - Mme. Géraldine MOREAU - M. Dominique NAUD - M. Bertrand RICHARD - M. Pascal ROBIN - Mme Florence SALOMON

Absents-Excusés : Mme Nathalie COURGEON - Mme Magali JAHAN - Mme Sylvie LECOMTE
M. Éric SOULARD

Pouvoirs : Nathalie COURGEON donne pouvoir à Josiane BOIZIAU
Magali JAHAN donne pouvoir à Patricia LEBOSSÉ
Sylvie LECOMTE donne pouvoir à Bertrand RICHARD
Eric SOULARD donne pouvoir à Laurent COQUET

Secrétaire de séance : Anthony GARNIER

❖ **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2016**

Il a été relevé diverses fautes d'orthographe.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

1 - FINANCES

N° 2016/02- 006: ENGAGEMENT ANTICIPÉ DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans l'attente du vote du budget 2016, la Commune peut, par délibération de son Conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente (en 2015).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil de faire application de cet article à hauteur maximale de 405 445,50 € (< 25% x 1 621 782 € hors 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté »).

La dépense d'investissement concernée est la suivante :

- remplacement du sèche-linge du restaurant scolaire municipal pour un montant estimatif maximal de 700 €.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider l'engagement de dépense d'investissement comme présenté ci-dessus.

1.2 Préparation du budget primitif 2016 de la commune

Monsieur Laurent COQUET présente le travail préparatoire engagé par la commission finances du 26 janvier dernier.

Il est en particulier rappelé la méthodologie choisie pour assurer le montage du budget 2016. Il est notamment expliqué que la commission va définir une ligne de conduite stratégique de montage du budget aussi bien pour la section de fonctionnement que pour les projets d'investissement, avant même d'étudier dans le détail chaque dépense par service.

Cette méthode dite de l'entonnoir se décline de la façon suivante :

- estimation légèrement minorée des recettes de fonctionnement*
- prévision légèrement majorée des dépenses de fonctionnement*
- si les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses de fonctionnement un arbitrage sera à réaliser pour déterminer l'affectation des résultats.*

Il est précisé que l'affectation des résultats réalisés et prévisionnels en section de fonctionnement ou d'investissement au risque soit de réduire la capacité d'autofinancement de la collectivité et son niveau de trésorerie

La commission a également étudié les projets de fonctionnement

Une estimation du budget primitif de la section de fonctionnement a été réalisée.

Un rappel des points de vigilance concernant le montage du budget a été effectué.

N° 2016/02- 007: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS DE COUFFÉ

Monsieur Laurent COQUET expose aux membres du Conseil municipal les dossiers de demandes de subventions des associations locales 2016, étudiés en commission finances du 26 janvier dernier.

Association	Proposition 2016
Association pour le Don du Sang Bénévole	200€
Comité de jumelage	976,80 €
Amicale des retraités	884,50 €
Conquérante musique	910 €
Football club Oudon-Couffé (FCOC)	2100 €
Club Alpin Français du Pays d'Ancenis (CAFPA)	462 €
Basket Club Couffé	820 €
Loisirs et culture	1386 €
UNC AFN	100 €
Comédia Dell Quartier	1000 €
TOTAL	8839,30 €

La proposition de la commission finances est la suivante :

Il est précisé que le mode de calcul des subventions est le suivant :

- . 13,20 € par jeune adhérent de moins de 18 ans,
- . 6,10 € par adhérent de l'amicale des retraités,
- . 0,40 € par habitant pour le comité de jumelage.
- . montant forfaitaire pour la Conquérante Musique la CFCOC et UNC AFN.

Par ailleurs, il est rappelé que plusieurs associations ont formulé des demandes de subventions ayant un caractère exceptionnel :

- ADSB : acquisition d'une banderolle pour les campagnes d'appels aux dons du sang soit 200 €.
- Basket Club de Couffé : formation des arbitres et initiation au baby basket pour l'école Hugues Aufray soit 200€.
- Comédia Dell Quartier : organisation d'un festival en ouverture de la saison culturelle soit 1000€.

Il est indiqué que hors subventions exceptionnelles, l'aide financière attribuée en 2016 aux associations est stable par rapport au budget prévisionnel 2015.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la proposition de la commission finances,

→ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

DECIDE de voter les subventions 2016 aux associations locales comme présenté ci-dessus.

1.3 Attribution de subvention aux associations extérieures

Monsieur COQUET indique qu'il était initialement convenu que les demandes de subventions des associations extérieures soient délibérées en séance ce jour. Cependant au vu du calendrier, toutes les demandes n'ont pas été étudiées au préalable par la commission finances. De ce fait, le Conseil délibérera sur ce point en mars prochain.

1.4 Attribution de subvention aux écoles

Monsieur COQUET indique qu'il était initialement prévu que les demandes de subventions des écoles soient délibérées en séance ce jour. Cependant la commission finances est dans l'attente d'informations complémentaires concernant les charges de fonctionnement 2015-2016 de l'école Saint Joseph. Un rendez-vous est programmé avec l'OGEC et le directeur pour étudier ce dossier. De ce fait, le Conseil délibérera sur ce point en mars prochain.

1.5 Fonds de soutien à l'investissement public local

Madame Le Maire fait part aux membres présents en séance d'une information délivrée par les services de la Préfecture le 5 février dernier concernant l'appel à projet relatif au fonds de soutien à l'investissement public local (FSPIL) débloqué au titre de la loi de finances 2016.

Toutes les collectivités de Loire-Atlantique peuvent déposer des demandes pour des opérations d'investissement dont le montant des dépenses est supérieur à 100 000€ HT et s'inscrivant en lien avec les sept priorités gouvernementales *

Priorités gouvernementales * :

a- la rénovation thermique

b- la transition énergétique

c- le développement des énergies renouvelables

d- la mise aux normes des équipements publics

- e- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité*
- f- le développement en faveur de la construction de logements*
- g- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants*

Pour les dossiers retenus, le montant de la subvention allouée par opération d'investissement sera supérieur ou égal à 30 000 € HT.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil que le projet de réhabilitation de l'ancienne forge en bibliothèque municipale (travaux de mise aux normes des équipements) puisse faire l'objet d'une demande de FSPIL auprès des services de l'Etat. A ce titre, une déclaration d'intention de dépôt devra être déposée avant la date butoire du 4 mars 2016.

L'ensemble des membres présents en séance sont favorables à cette démarche.
Ce dossier fera l'objet d'une délibération au Conseil municipal du mois de mars à l'appui de devis estimatifs (travaux et maîtrise d'oeuvre).

N° 2016/02- 008: CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Madame Le Maire expose :

- L'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques en application de :
 - La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 - Du décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

La Commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL :
Décès, Accident du travail/Maladies professionnelles, Maladie Ordinaire, Longue maladie/longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- Agents non affiliés à la CNRACL :
Accident du travail/Maladies professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pourvoir proposer une ou plusieurs formules à la commune ou établissement.

Ces conventions devront également avoir pour caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017

Régime du contrat : capitalisation

2- URBANISME - TRAVAUX

N° 2016/02- 009: VENTE TERRAIN COMMUNAL – M. GAULTIER AU LIEU-DIT LA GRUERE

Monsieur RICHARD, informe le Conseil municipal que Monsieur Cédric GAULTIER sollicite par courrier la Commune afin d'acquérir une portion de terrain communal au lieu-dit La Gruère d'une surface estimée de 80m².

Vu l'avis de la commission urbanisme,

Vu l'avis de la Division des Missions domaniales,

Vu le Code général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2141-1

Vu l'article du Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3

→ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➤ donne un accord de principe pour cette vente sous les conditions suivantes :

- prix de 5 € le m²
- frais de bornage/métrage à la charge de l'acquéreur,
- frais de notaires à la charge de l'acquéreur,

➤ Le Conseil municipal précise qu'une :

- enquête publique sera ouverte avant ladite vente
- procédure de déclassement de la voie communale sera à valider avant ladite vente

➤ le bornage et métrage de ladite parcelle communale devront être réalisés avant de conclure cette vente.

N° 2016/02- 010: VENTE TERRAIN COMMUNAL – MME VALEAU et M. DUPE AU LIEU-DIT LA GRUERE

Monsieur RICHARD informe le Conseil municipal que Madame Adélaïde VALEAU et Monsieur Christophe DUPÉ sollicitent par courrier la Commune afin d'acquérir une portion de terrain communal au lieu-dit La Gruère d'une surface estimée de 50m².

Vu l'avis de la commission urbanisme,

Vu l'avis de la Division des Missions domaniales,

Vu le Code général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2141-1

Vu l'article du Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3

→ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➤ donne un accord de principe pour cette vente sous les conditions suivantes :

- prix de 5 € le m²
- frais de bornage/métrage à la charge de l'acquéreur,

- frais de notaires à la charge de l'acquéreur,

- Le Conseil municipal précise qu'une :
 - enquête publique sera ouverte avant ladite vente
 - procédure de déclassement de la voie communale sera à valider avant ladite vente
- le bornage et métrage de ladite parcelle communale devront être réalisés avant de conclure cette vente.

N° 2016/02- 011 : VENTE TERRAIN COMMUNAL – Mme et M. LEFEUVRE AU LIEU-DIT LES HAIES

Monsieur RICHARD informe le Conseil municipal que Madame et Monsieur LEFEUVRE sollicitent par courrier la Commune afin d'acquérir une portion de parcelle communale (YI n° 172/173) au lieu-dit Les Haies d'une surface estimée de 31m².

Vu l'avis de la commission urbanisme,
Vu l'avis de la Division des Missions domaniales,
Vu le Code général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2141-1
Vu l'article du Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3

➔ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- donne un accord de principe pour cette vente sous les conditions suivantes :
 - prix de 2,30 € le m²
 - frais de bornage/métrage à la charge de l'acquéreur,
 - frais de notaires à la charge de l'acquéreur,
- Le Conseil municipal précise qu'une :
 - enquête publique sera ouverte avant ladite vente
- le bornage et métrage de ladite parcelle communale devront être réalisés avant de conclure cette vente.

➤

2.4 Point sur les travaux en cours

Monsieur RICHARD présente un bilan des comptages routiers du radar pédagogique installé pendant deux semaines à La Gruère.

3- DÉCISIONS DIVERSES

3.1 Contrat LORECOM

Monsieur Richard présente la synthèse de la seconde étude de téléphonie réalisée par la société *LORECOM* dont l'objectif est d'ajuster le parc téléphonique aux besoins et ainsi de réduire les coûts de fonctionnement.

Le résultat de l'étude propose que la société *IMAGIN* soit retenue pour une économie annuelle potentielle de 1 776,23€.

Il est indiqué que plusieurs communes du pays d'Ancenis (La Rouxière, Riallé, Bonneuvre) ont souscrits des contrats de téléphonie auprès de la société *IMAGIN*. A ce jour, les collectivités concernées sont satisfaites des prestations proposées.

Plusieurs questions concernant la résiliation du contrat sont posées en séance (frais de résiliation avec l'opérateur *ORANGE*, les délais de résiliation, la durée de l'offre, la fiabilité des tarifs proposés à moyen terme). Il est également demandé le mode de rétribution de la société *LORECOM* (honoraires fixés sur le gain potentiel réalisé par la collectivité).

Des informations complémentaires seront sollicitées dans les prochaines semaines auprès de la société *LORECOM*.

Ce dossier fera l'objet d'une présentation lors de l'une des prochaines séances du conseil municipal

4- INFORMATIONS DIVERSES

Madame LE MOAL présente l'organisation du conseil communal des enfants associant les écoliers et les directeurs des deux écoles de Couffé.

Le premier Conseil communal des enfants va se réunir le vendredi 4 mars à 18h en mairie en présence des enfants conseillers, de madame le Maire, de l'adjointe aux affaires scolaires, des directeurs des écoles et de la dgs. Un courrier d'invitation va être prochainement envoyé aux enfants.

Les enfants siégeants à ce Conseil communal sont les délégués de classes des CE2, CM1 et CM2 des deux écoles qui ont été élus en début d'année scolaire.

Le fonctionnement de ce conseil des enfants va être encadré par une charte co-construite avec les enfants. Cette charte sera rédigée lors de la première séance de Conseil. Différents thèmes pourront être abordés lors des réunions (culture, art sport, environnement, citoyenneté, téléthon, carnaval, restaurant scolaire, etc). Il est précisé que des intervenants extérieurs pourront être sollicités en fonction des thématiques abordées en réunion.

Madame LELAURE regrette que les élus de la commission affaires scolaires ne puissent assister à ce Conseil communal des enfants. Madame LE MOAL indique qu'un nombre trop important d'adultes lors de la première séance risque d'effrayer les enfants. Ce point pourra être revu ultérieurement.

Madame SALOMON demande qui fixera l'ordre du jour de ces réunions. Il est précisé que la municipalité aiguillera les enfants sur 2 ou 3 thématiques qui seront abordées aux réunions pour faciliter la préparation et les séances de Conseil.

Madame LE MOAL fera un bilan de ce première réunion au conseil municipal du mois de mars.

5-COMMISSIONS ET COMITÉS

5.1 Comité bibliothèque du 13 janvier

Madame LE MOAL dresse un bilan des dernières animations (« *Petipatapons* », animations contes, accueil des écoles) et présente les prochains projets (« *Petipatapons* », lecture à deux voix », passage du bibliobus). le planning des permanences est validé jusqu'au 30 avril prochain.

5.2 Comité finances du 26 janvier

Les sujets abordés dans ce compte-rendu sont traités au point 1.2

5.3 Comité bâtiment du 27 janvier

Monsieur RICHARD dresse l'inventaire des travaux réalisés en 2015 et des propositions de travaux 2016. Un bilan du plan de confinement réalisé à l'école Hugues Aufray est présenté.

5.4 Comité voirie du 30 janvier

Monsieur RICHARD fait état des demandes travaux de voirie à réaliser sur 2016.

Le comité a visité les chemins communaux de la Pauvardière au pont Noyer. La boucle pédestre sur le domaine communal est en cours de réalisation.

5.5 Commission urbanisme du 2 février,

Monsieur RICHARD présente l'instruction des dossiers d'urbanisme.

5.6 Commission animations culturelles du 3 février 2016

Monsieur ROBIN indique qu'un bilan du dernier spectacle programmé à l'Althéa (« Grandeur Nature ») a été effectué (193 entrées soit 1190,33€ de recettes). L'organisation du spectacle « KWAL » du 19 mars a été finalisé. La préparation de la saison culturelle 2016-2017 s'organise.

5.7 Informations intercommunales

⇒ Conseil communautaire

Madame Le Maire informe les membres du Conseil des sujets traités au dernier conseil communautaire :

- Débat d'orientation budgétaire : la situation financière de la COMPA est bonne. La communauté de communes recevra 800 000€ de dotations en moins en 2016 et 1 million en 2017.
- Inventaire des projets 2016 : modernisation des déchetteries, aménagement de l'office de tourisme intercommunal, implantation de Trocanton à Saint Mars La Jaille, travaux du pôle d'échange multimodal, réalisation d'un nouveau cinéma à Ancenis, , travaux d'assainissement et d'aménagement des ruisseaux.

⇒ Commission développement économique du 10 février 2016

- Inventaire des études et projets 2016 : étude de faisabilité des nouvelles zones d'activités à Belligné, La Rouxière, Saint Géréon et Teillé; demandes de subventions : Château de Vair , Ancre , Trocanton, ELI. Comité du bassin d'emploi (légumerie).

⇒ Le Forum des entreprises aura lieu le 15 mars prochain à l'Espace Edouard Landrain sur la thématique « Comment gérer la drogue et l'alcool au travail ».

⇒ SIVOM du secteur de Ligné :

Madame LE MOAL a présenté l'actualité du SIVOM :

- Rencontre avec CAR : les élus du SIVOM sont dans l'attente d'une proposition de l'association début mars.
- Budget 2016 : proposition d'acquisition d'une nouvelle remorque. La commission matérielle n'a pas proposé d'achat d'un nouveau chapiteau pour cette année.

6- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

6.1 Réunion COMPA

Madame Le Maire indique que la COMPA propose une réunion de présentation aux élus municipaux de la démarche et des travaux de restauration des cours d'eau programmés sur votre commune. La réunion aura lieu le lundi 22 février 2016 à 19 h 00 en mairie de Couffé.

6.2 Gens du voyage

Il est indiqué qu'un groupe de gens du voyage était présent sur la zone du Charbonneau pendant 10 jours.

6.3 Site archéologique

Une détection aérienne a été réalisée sur le site de La Corbière à Couffé.

Séance levée à 22h50